



MÉCANISME INDÉPENDANT D'INSPECTION

1^{er} RAPPORT DE SUIVI

**SUR LA MISE EN OEUVRE DES CONCLUSIONS DE NON-CONFORMITÉ ET
DES ACTIONS CONNEXES ENTREPRISES PAR LA DIRECTION DE LA BAD
CONCERNANT**

LES PROJETS D'HYDROÉLECTRICITÉ ET D'INTERCONNEXION DE BUJAGALI

22 juillet 2009



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	Page 3
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	Page 4
INTRODUCTION	Page 5
PRINCIPALES CONCLUSIONS	
Questions de réinstallation et d'indemnisation	Page 6
Questions de consultations, culturelles et spirituelles	Page 8
Effet compensatoire de Kalagala et conservation des forêts	Page 10
Collecte systématique de données	Page 12
ONG témoin	Page 12
Superposition des ligne-T	Page 13
Genre	Page 14
Effets négatifs de la construction/de l'explosion de rochers en cours sur le site du Barrage de Bujagali	Page 14
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	Page 16
LISTE DES PERSONNES /INSTITUTIONS RENCONTRÉES	Page 17

REMERCIEMENTS

L'équipe de suivi du MII voudrait exprimer sa reconnaissance à toutes les personnes, y compris les requérants, les responsables gouvernementaux, les promoteurs des projets, ainsi que le personnel de la Banque, qui ont fourni des renseignements et qui se sont rendus disponibles pour des discussions avec l'équipe lors de la préparation du présent rapport et au cours de sa mission sur le terrain du 24 au 29 mai 2009 en Ouganda.

LISTES DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AESN	AES Nile Power
BAD	Banque africaine de développement
BEL	Bujagali Energy Limited
BHP	Projet d'hydroélectricité de Bujagali
BIP	Projet d'interconnexion de Bujagali
BIU	Cellule d'exécution de Bujagali
CDAP	Plan d'action et de développement communautaire
CHEC	Centre d'échange dans le domaine de l'héritage culturel
CPMP	Plan de gestion des biens culturels
CRMU	Unité de vérification de la conformité et de la médiation
ESAP	Procédures d'évaluation environnementale et sociale
GoU	Gouvernement ougandais
IDA	Association internationale de développement
IPN	Panel d'inspection de la Banque mondiale
MII	Mécanisme indépendant d'inspection
NAPE	Association nationale des environnementalistes professionnels
NEMA	Agence nationale de gestion environnementale
NFA	Agence nationale de foresterie
ONG	Organisation non gouvernementale
SMP	Plan de gestion durable
UETCL	Uganda Electricity Transmission Company Ltd
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UGFO	Bureau national de l'Ouganda du Groupe de la Banque africaine de développement

INTRODUCTION

Conformément aux paragraphes 52(c) (iii) et 59 du Règlement du Mécanisme indépendant d'inspection (MII), une Équipe de suivi du MII, composée du Dr. Maartje van Putten, l'un des experts du MII, et de M. Per Eldar Sovik, Chef de l'Unité de vérification de la conformité et de la médiation (CRMU), a été autorisée, le 9 juillet 2009, par les Conseils d'administration du Groupe de la Banque, à assurer le suivi de la mise en oeuvre des conclusions concernant les questions de non-conformité soulevées par le Rapport de vérification de la conformité du Panel d'inspection du MII, ainsi que du Plan d'action connexe de la Direction de la Banque, dont les Conseils d'administration ont pris note lors de leur réunion du 22 mai 2009.

Les Conseils d'administration ont autorisé l'Équipe de suivi du MII à suivre de près les actions entreprises en vue de rendre les projets de Bujagali conformes aux politiques du Groupe de la Banque, tandis que le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Panel de vérification du MII en rapport avec les questions et les politiques institutionnelles systémiques a été laissé à d'autres entités du Groupe de la Banque.

À la suite de la réunion des Conseils d'administration tenue le 22 mai 2009 sur le Plan d'action de la Direction, l'Équipe de suivi du MII a effectué une mission en Ouganda du 24 au 29 mai 2009. La mission a été menée en concomitance avec la visite du Panel d'inspection de la Banque mondiale (IPN) en Ouganda pour informer les requérants du résultat de l'enquête indépendante de l'IPN concernant le Projet d'hydroélectricité de Bujagali.

L'Équipe de suivi du MII voudrait souligner que le suivi par le MII de la mise en oeuvre des activités destinées à atténuer les questions de non-conformité, en aucun cas, n'empiétera sur la responsabilité des départements opérationnels de la Banque dans la supervision de la mise en oeuvre des projets de Bujagali, y compris les mesures requises pour atténuer les effets négatifs identifiés par le Panel d'inspection du MII. Il ne fera pas non plus double emploi avec cette responsabilité.

L'Équipe de suivi du MII a l'intention, par le présent rapport, d'informer les Conseils d'administration, ainsi que la Direction de la Banque de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des conclusions du rapport du Panel d'inspection du MII, en concomitance avec les actions promises par la Direction de la Banque, à la date de la mission de suivi de l'Équipe du MII. L'Équipe de suivi du MII fait, le cas échéant, des recommandations concernant les mesures à prendre pour atténuer les questions non résolues de manière à rendre les projets conformes aux politiques et procédures du Groupe de la Banque. Les mesures proposées sont basées sur les discussions que l'Équipe a eues avec différentes parties prenantes au cours de sa mission en Ouganda.

Bien qu'il puisse y avoir un certain nombre de questions importantes qui requièrent une supervision attentive de la part de la Direction et des services de la Banque au cours de l'exécution du projet, le Rapport de suivi de MII met l'accent sur les problèmes flagrants

que l'Équipe de suivi du MII a identifiés comme cruciaux pour la conformité et la réparation du préjudice causé.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

1. Questions de réinstallation et d'indemnisation

Rapport de vérification de la conformité du MII : La non-résolution des problèmes environnementaux hérités avant le démarrage du projet, surtout pour les personnes affectées par le Projet d'interconnexion de Bujagali (BIP), constitue un cas de non-conformité avec la Politique de la Banque en matière de déplacement involontaire de populations.

Plan d'action de la BAD : Un mécanisme sera mis en place pour suivre de près les résultats de l'indemnisation pour les ménages déplacés et un rapport d'achèvement sera produit.

Suivi par le MII : L'Équipe du MII a rencontré des personnes dans le village de réinstallation de Naminya, un groupe de personnes vivant dans le village de Malindi, près du site de Bujagali, ainsi qu'un autre groupe provenant du village de Mulawa, Conseil municipal de Kira, dans les quartiers périphériques de Kampala, qui sont affectés par la nouvelle ligne de transport (ligne-T). L'Équipe du MII a aussi discuté de questions de réinstallation/indemnisation et de problèmes environnementaux hérités avec les représentants du Ministère de l'Énergie et de l'Exploitation minière, d'UETCL, de BELL et du Ministère des Finances.



L'Équipe du MII a observé plusieurs développements à Naminya, y compris la construction d'une nouvelle école, les améliorations apportées aux maisons des personnes réinstallées et la plantation d'arbres fruitiers additionnels. Comparativement à la situation à l'époque de l'enquête, les gens semblent plus satisfaits, bien qu'ils croient encore que leurs moyens de subsistance dans leur ancien village près des Chutes de Bujagali étaient meilleurs étant donné qu'ils avaient plus de

possibilités de s'engager dans des activités rémunératrices telles que la pêche et le travail occasionnel. Ils ont aussi exprimé leurs préoccupations à propos de la taille de leurs nouvelles parcelles de terrain. Une femme a informé l'Équipe du fait qu'elle n'avait pas encore reçu son titre de propriété. En outre, d'autres personnes sont inquiètes parce que des nouveaux levés de terrain sont sans cesse exécutés par le gouvernement dans leur

zone. Ils ont dit que ces levés topographiques et nouvelles démarcations répétés font qu'ils ne savent pas si leurs parcelles seront réduites ou s'ils auront réellement le droit de propriété sur leurs nouveaux terrains. BEL a, d'autre part, expliqué que la plupart des titres de propriété avaient été délivrés, et que les titres en souffrance étaient en suspens parce que certains villageois avaient étendu leurs activités agricoles sur des propriétés qui n'ont pas encore été attribuées à des individus, sans oublier quelques cas d'expropriation des terres pour une nouvelle ligne-T.

Des problèmes plus sérieux ont été découverts par l'Équipe du MII en rapport avec la réinstallation et l'indemnisation dans les zones traversées par la nouvelle ligne-T en cours de construction pour l'évacuation de l'énergie de la Centrale hydroélectrique de Bujagali à Kampala. Le marché de construction avait déjà été attribué, et l'entrepreneur avait entamé les travaux avant la résolution des questions foncières en litige. Des parcelles de terrain sur lesquelles des trous avaient été creusés dans le sol pour l'érection de pylônes ont été montrées à l'Équipe de suivi du MII, mais les travaux avaient été momentanément arrêtés du fait de l'absence d'accords avec les propriétaires fonciers. Dans un autre cas, une veuve vivant dans le village de Mulawa a déclaré qu'elle avait été informée qu'elle ne pouvait pas être indemnisée parce qu'elle n'avait pas de « dossier » au niveau des autorités. Cette situation avait apparemment quelque chose à avoir avec des conflits familiaux concernant les titres de propriété pour le terrain qu'elle occupe. L'Équipe de suivi du MII a mentionné son cas lors de ses réunions au Ministère de l'Énergie et de l'Exploitation minière, et quelques jours plus tard, l'Équipe a été informée, par la même femme, qu'un dossier concernant son cas avait été ouvert et qu'on lui avait fait une offre d'indemnité.

Selon les informations obtenues de BEL et d'UETCL, cinquante-sept (57) cas sont encore en suspens. Néanmoins, selon d'autres sources d'information, le nombre de cas non résolus pourrait être plus élevé que cela. L'Équipe de suivi du MII croit que la résolution rapide de ces problèmes est cruciale pour éviter toute conséquence grave pour l'avancement du projet.

Certaines personnes affectées par la ligne-T avaient rejeté l'offre d'indemnisation et ont lancé des pétitions contre le gouvernement. Au moment où l'Équipe du MII visitait l'Ouganda, la décision du tribunal était en instance. L'Équipe a appris par après que le tribunal avait pris un arrêt de suspension jusqu'au milieu du mois de septembre 2009, ce qui pourrait bloquer le travail de l'entrepreneur jusqu'à l'audience et la décision finales du tribunal prévues en septembre 2009. L'Équipe du MII a aussi appris que la principale cause de ce différend a trait à l'évaluation des terres. L'exigence des plaignants c'est d'être indemnisés sur la base de la valeur marchande actuelle de leurs terres, alors que l'offre de l'Évaluateur principal du gouvernement est beaucoup plus réduite. Au cours des réunions avec les représentants de UETCL, de BEL, du Ministère de l'Énergie et de l'Exploitation minière, ainsi que du Ministère des Finances, l'Équipe de suivi du MII a été rassurée que le gouvernement avait conservé des fonds suffisants pour couvrir les paiements dus au titre de l'indemnisation. En outre, les responsables ont indiqué à l'Équipe du MII qu'ils étaient tout à fait prêts à résoudre ces problèmes à l'amiable, et

ont fait savoir à l'Équipe qu'une décision de haut niveau sur la question était attendue bientôt.

L'Équipe de suivi du MII est préoccupée par les retards importants dans le paiement des indemnités et elle voudrait réitérer les conclusions du Rapport de vérification de la conformité qui, entre autres choses, déclare : « *le défaut de résoudre toutes les questions héritées avant le démarrage des activités du projet, en dépit de l'engagement du promoteur du projet de résoudre ces questions, n'est pas conforme à la prescription énoncée au Paragraphe 3.3(e) de la Politique en matière de déplacement involontaire de populations qui stipule que les personnes déplacées doivent être indemnisées pour leurs pertes au coût de remplacement plein avant leur déplacement effectif ou...le démarrage des activités du projet, le premier à survenir de ces événements étant retenu* ».

Sur la base d'entretiens avec un nombre limité de personnes directement affectées par la ligne-T, et des déclarations de responsables gouvernementaux, en plus de ce qui est indiqué dans le Plan d'action de la Direction de la Banque, l'Équipe de suivi du MII est déçue par le fait que le projet ne soit pas encore en totale conformité avec la politique de la Banque, bien que presque une année se soit écoulée depuis que le Panel d'inspection du MII a communiqué ses préoccupations concernant ces questions à la Direction de la Banque.

L'Équipe de suivi du MII recommande que la Direction et les services de la Banque s'assurent, dans leur supervision des projets de Bujagali, que, en ce qui concerne les questions de réinstallation et d'indemnisation, des mesures appropriées sont prises sans autre délai.

2. Questions de consultations, culturelles et spirituelles

Rapport de vérification de la conformité : Le fait qu'il n'y ait pas eu de consultations suffisantes avec les responsables spirituels et les parties prenantes, parce que les rapports d'évaluation n'ont pas fait écho de la question, constitue un cas de non-conformité avec les politiques de la Banque en matière de déplacement involontaire de populations et de bonne gouvernance, ainsi qu'avec les Procédures de revue environnementale et les Directives en matière d'évaluation intégrée de l'impact environnemental et social.

Plan d'action de la BAD : Le gouvernement doit mettre à jour le Plan de gestion des biens culturels (CPMP) avec l'aide de BEL.

Suivi par le MII : Il est évident, après la visite de l'Équipe de suivi du MII en Ouganda, que les questions culturelles/spirituelles constituent encore une source de sérieuses préoccupations dans la zone du barrage de Bujagali, et aucune mesure appropriée manifeste ne semble avoir été prise pour résoudre le problème et/ou rendre le projet conforme aux politiques en vigueur de la Banque. L'Équipe du MII a appris que le Gouvernement ougandais a recruté un consultant spécialiste des questions culturelles et spirituelles des Basoga pour la mise à jour du Plan de gestion des biens culturels. Bien que cette mise à jour soit louable, de l'avis de l'Équipe, elle n'est pas la seule action qui

peut, de manière significative, restaurer l'harmonie entre les différents groupes religieux dans la zone. En se fondant sur ses discussions avec différentes parties prenantes, l'Équipe de suivi du MII estime qu'il est possible d'atteindre des résultats plus probants en améliorant le dialogue et en rétablissant des consultations constructives entre BEL, le gouvernement, les ONG, et les responsables spirituels et, en particulier, avec le Nabamba Bujagali qui, au cours d'une réunion avec l'Équipe, a exprimé ses profondes préoccupations concernant son exclusion de la phase finale de consultation, en faveur d'autres responsables religieux. Pour résoudre ce problème, la NAPE, après des consultations avec le Nabamba Bujagali, a fait une proposition préconisant la mise en place d'un comité réduit mais efficace (groupe de travail) comprenant des ONG, des représentants des responsables religieux, les ministères compétents, les promoteurs, ainsi que les représentants éventuels des bailleurs de fonds, pour élaborer et assurer le suivi d'une feuille de route visant à concilier les différences culturelles et religieuses, ainsi que les relations dans la zone. L'idée a aussi été examinée par l'Équipe du MII avec les représentants du Ministère de l'Énergie et de l'Exploitation minière, et du Ministère des Finances, et l'Équipe a été encouragée par la disponibilité des uns et des autres à étudier la proposition.

À cet égard, l'Équipe de suivi du MII voudrait réitérer la conclusion de la Revue du MII, à savoir que *« la mise en garde au Paragraphe 4.1.2 de la Politique en matière de déplacement involontaire de populations d'éviter de détruire les sites culturels et religieux oblige la Direction et les services de la Banque à prendre des mesures raisonnables relativement à chaque site culturel et spirituel pouvant être endommagé du fait d'un projet financé par la Banque »*. En outre, la Revue du MII déclare qu'*« il était fait obligation à la Banque de déterminer, dans son évaluation du BHP, si des consultations suffisantes avaient eu lieu entre le promoteur du BHP et le Nabamba Bujagali et que le fait que la Direction ne l'ait pas déterminé constitue un manquement aux politiques mentionnées ... »*.

Le Plan de la Direction de la Banque indique que le Gouvernement ougandais, avec l'aide de BEL, doit prendre les devants. Au cours des discussions avec les représentants des entités citées ci-haut, il est évident qu'il n'y a pas une compréhension claire des rôles réels et des actions requises de la part du gouvernement et de BEL dans ce processus. ***Bien que l'Équipe de suivi du MII convienne que les solutions aux problèmes culturels/religieux actuels doivent être trouvées en Ouganda, elle est d'avis que la Banque peut, néanmoins, jouer un rôle en faisant en sorte que, par le biais de sa supervision de projets, des consultations appropriées soient poursuivies et que celles-ci s'achèvent de manière satisfaisante pour toutes les parties prenantes. Comme l'ont proposé plusieurs parties prenantes à l'Équipe du MII, cette question pourrait trouver une solution durable à travers un processus devant être élaboré davantage par et sur lequel devrait se prononcer le comité suggéré comprenant des représentants des responsables religieux, des ONG, les ministères gouvernementaux compétents, ainsi que BEL, sans oublier des observateurs éventuels envoyés par les financiers du projet, dont la BAD.***

3. Effet compensatoire de Kalagala et conservation des forêts

Rapport de vérification de la conformité du MII : Un plan d'action à long terme est nécessaire en vue de s'assurer que l'effet compensatoire atteigne ses objectifs.

Plan d'action de la BAD : Un Plan de gestion à long terme durable (SMP) pour les forêts de Mabira et du fleuve Nil, ainsi que l'effet compensatoire de Kalagala font partie de l'Accord d'indemnisation de la Banque mondiale. Le SMP est en train d'être préparé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La Banque examinera le SMP produit par l'UICN.

Suivi par le MII : L'Équipe de suivi du MII a rencontré le consultant de l'UICN qui travaillait sur le Plan de gestion durable (SMP). Le SMP propose une stratégie en vue de gérer l'Accord IDA – Gouvernement ougandais sur l'indemnisation, y compris des plans de développement de l'écotourisme dans la zone des chutes de Kalagala, la conservation des réserves nationales de forêts, et les procédures de suivi. À cet égard, une série de réunions des parties prenantes sont prévues.



L'Équipe du MII a visité les chutes de Kalagala, et elle a été étonnée de voir de nombreuses activités de construction en cours sur l'île séparant les chutes de Kalagala et d'Itanda, ainsi que sur la zone continentale de la rive ouest du fleuve. L'Équipe du MII a été informée qu'une société de rafting est en train de construire un bar/restaurant sur l'île, et qu'elle était aussi en train de mettre en place un petit nombre de pavillons sur la rive

continentale du fleuve. Deux zones de la partie continentale avaient été séparées par une clôture, ce qui, à un moment, a gêné l'accès de l'Équipe du MII à la rive du fleuve. Il est plus important de signaler que l'Équipe a reçu des plaintes selon lesquelles les clôtures en question empêchaient aussi la population locale d'avoir accès à la rive du fleuve et gênaient l'utilisation, par cette dernière, du site culturel, y compris le site permettant d'avoir une vue spectaculaire des chutes et du fleuve avec sa flore et sa faune magnifiques le long de ses rives.

Au cours d'une réunion avec le Centre d'échange dans le domaine de l'héritage culturel (CHEC), une ONG locale qui affirme qu'elle travaille sur le site culturel des réserves forestières centrales des chutes de Kalagala depuis 1983, a prétendu, par l'entremise de son représentant, que les activités de construction, ainsi que les clôtures érigées par la société de rafting sur la partie continentale entravent les activités culturelles de la population locale. Il croyait, entre



autres choses, que la société de rafting avait commencé la construction, ainsi que l'érection d'une clôture autour de la zone sans les autorisations officielles requises. Il a remis à l'Équipe du MII un rapport donnant l'historique des activités du CHEC sur une longue période de temps, y compris des documents montrant que le CHEC avait reçu des autorisations lui permettant d'utiliser les terres proches des chutes de Kalagala pour des activités culturelles.



Au cours des discussions avec le Ministère de l'Énergie et de l'Exploitation minière et l'Agence nationale de gestion environnementale (NEMA), l'Équipe de suivi du MII a été informée que la société de rafting était parvenu à un accord avec les chefs locaux et avait obtenu une licence pour mettre en place quelques structures sur l'île et que, néanmoins, aucune autorisation n'avait été délivrée pour permettre à la société d'ériger des structures ou des clôtures sur la partie continentale. Le représentant de la NEMA a déclaré que la société avait été instruite de détruire les structures et les clôtures sur la partie continentale près du site culturel. Il a cependant admis que la NEMA disposait de ressources limitées pour faire appliquer ses décisions, mais il a promis de faire immédiatement le nécessaire pour vérifier si les activités de construction en cours étaient autorisées.

Le but des actions décrites dans le Plan d'action de la Direction de la Banque en rapport avec l'effet compensatoire de Kalagala, ainsi que des actions requises pour protéger le fleuve Nil et les réserves forestières de Mabira, est d'élaborer un Plan d'action à long terme durable (SMP) dont l'achèvement était prévu à la fin du mois de juin 2009. L'Équipe du MII a été, par après, informée que le projet du plan avait été remis au Ministère de l'Énergie et de l'Exploitation minière à la mi-juillet 2009, mais qu'il n'avait pas encore été rendu public. En tenant compte du fait que le SMP est en cours d'élaboration et qu'il doit encore être approuvé par le gouvernement, l'Équipe de suivi était même plus étonnée d'observer et d'être informée des progrès rapides réalisés au niveau des développements en cours dans la zone autour des chutes de Kalagala. Comme indiqué dans le Plan d'action de la Banque, le SMP, devra aussi être examiné par la Banque

L'Équipe de suivi du MII voudrait mettre l'accent sur l'importance de l'examen par la Banque du SMP immédiatement après son achèvement, et de la supervision, par cette dernière, de la mise en oeuvre des recommandations convenues du SMP afin d'éviter des dommages non intentionnels irréparables à l'environnement, ainsi que l'empiètement des droits des populations locales affectées. La Banque devrait aussi examiner la possibilité de demander au Gouvernement ougandais de faire arrêter toute intervention dans la zone de l'effet de compensation de Kalagala jusqu'à ce que le SMP soit finalisé et approuvé par le gouvernement.

4. Collecte systématique de données

Rapport de vérification de la conformité du MII : Le manque de données sur les personnes affectées avant le démarrage du projet fait qu'il est difficile de déterminer si le plan de réinstallation est conforme aux exigences des politiques applicables.

Plan d'action de la BAD : Une enquête socioéconomique mise à jour a été commandée pour le BHP par BEL et elle devait être achevée en mars 2009. Le BIP a réalisé un recensement complet des terres affectées. Un mécanisme de grief (RCDAP, section 9) est en place pour s'occuper de différends dans des situations dynamiques et les rapports de l'ONG témoins seront disponibles pour examen.

Suivi par le MII : L'Équipe de suivi du MII a appris qu'une enquête socioéconomique avait été achevée en février 2009, et que l'une de ses principales conclusions était que le nombre de personnes affectées par le projet (PAP) avait été réduit et est passé du nombre cité précédemment de 4500 à 2450, et que seuls 68 % de ce nombre de PAP avaient été localisés du fait de migrations. L'Équipe du MII comprend les difficultés auxquelles on doit faire face pour récupérer des données portant sur une aussi longue période de temps, à partir de la préparation du premier projet de Bujagali d'AESN en 2000. D'autre part, les enquêtes socioéconomiques sont vitales pour déterminer les données de référence avant et après le projet, qui sont nécessaires pour répondre à l'exigence de la Politique de la Banque en matière de déplacement involontaire de populations. *Bien que le gouvernement et les promoteurs du projet doivent faire des efforts utiles pour résoudre les problèmes sur le terrain, l'Équipe du MII voudrait mettre l'accent sur une leçon importante pour la Direction et les services de la Banque : s'assurer que les enquêtes socio-économiques sont réalisées pour déterminer les données de référence appropriées avant qu'un investissement de l'importance de celui des projets de Bujagali ne soit effectué.*

5. ONG témoin

Rapport de vérification de conformité du MII : La situation d'une ONG témoin qui est, à la fois, le contrôleur indépendant de la réinstallation et un intervenant dans le processus de décision qui s'occupe des griefs provenant de la réinstallation n'est pas conforme aux exigences de la politique applicable.

Plan d'action de la BAD : L'ONG témoin, tout en n'étant pas totalement indépendante, a eu et a un rendement satisfaisant, et l'ensemble BEL/UETCL/GoU ne souhaiterait pas compromettre cela à ce stade. L'ONG fait des observations et des recommandations mais ne participe pas au processus décisionnel. Une autre ONG sera incluse au Comité de suivi de projet sous l'autorité de la NEMA. L'ONG témoin fera part de ses rapports au Comité de suivi de projet.

Suivi par le MII : L'Équipe de suivi du MII a appris que le Comité de suivi de projet a été mis en place au début de 2009 et qu'il a commencé son travail le 4 mars 2009. Elle

a aussi appris que l'Association nationale des environnementalistes professionnels (NAPE) est membre de ce comité.

Il est trop tôt pour l'Équipe du MII de procéder à une évaluation sérieuse de la performance du comité en question. Néanmoins, l'Équipe a lu les termes de référence du comité et a aussi vu la liste de ses membres. Les termes de référence sont bien définis, et l'Équipe du MII approuve le fait qu'une ONG ait été choisie pour siéger au comité.

Certaines personnes que l'Équipe du MII a rencontrées se sont plaintes du fait que l'ONG témoin était trop proche de BEL – quelques-unes d'entre elles ont même dit "l'ONG est gérée par BEL" et "elle est mariée à BEL". *De l'avis de l'Équipe de suivi du MII, le rôle de l'ONG témoin doit être suivi de près lors des futures missions de supervision de la Banque, entre autres choses, en tenant compte de la perception qu'ont les utilisateurs potentiels du mécanisme de grief du double rôle de l'ONG témoin : d'une part, assurer le suivi et faire des recommandations, et de l'autre, fournir des observations aux comités de grief.*

6. Superposition des lignes –T

Rapport de vérification de la conformité du MII : Le fait de n'avoir pas envisagé la possibilité de superposition des lignes de transport constitue un manquement à la politique environnementale de la Banque.

Plan d'action de la BAD : La Banque cherchera à être assurée que les sommes payées par UETCL à la NFA au titre de l'indemnisation sont affectées conformément aux Plans actualisés relatifs à la forêt de Mabira, au titre du cadre émergent du SMP.

Suivi par le MII : Le Plan d'action de la Banque n'aborde pas les préoccupations en rapport avec la conclusion de non conformité avec la Politique en matière d'environnement de la Banque tirée par le Panel d'inspection du MII à la suite du fait de n'avoir pas envisagé la possibilité de superposer l'ancienne ligne-T avec la nouvelle dans l'évaluation et l'ESAP du projet BIP. L'Équipe de suivi du MII a décidé de ne pas poursuivre davantage cette question parce que la construction de la ligne-T a déjà commencé et il est trop tard pour inverser la situation. D'autre part, *l'Équipe du MII encourage fortement la Direction et les services de la Banque à envisager la possibilité de minimiser l'utilisation des terres et des zones forestières dans les futurs projets en tirant des leçons des préoccupations et recommandations du rapport du Panel d'inspection du MII en ce qui concerne la superposition des lignes de transport.*

En ce qui concerne la référence que le Plan d'action de la Banque fait à l'assurance que les sommes se rapportant à l'indemnisation ont été bien payées par l'UETCL à l'Agence nationale de foresterie (NFA), un représentant de la NFA a confirmé à l'Équipe de suivi du MII que les fonds avaient été reçus par la NFA. Néanmoins, étant donné que le cadre du SMP n'était pas encore prêt au moment du suivi par le MII, il est trop tôt pour déterminer si la somme effective du dédommagement est conforme au SMP. *L'Équipe de suivi du MII recommande fortement que la Direction de la Banque s'assure que le*

personnel de la Banque examine le SMP, ainsi que ses implications sur l'indemnisation en rapport avec les réserves forestières.

7. Genre

Rapport de vérification de conformité du MII : Les références superficielles à la question de genre dans les documents de la Banque constituent un manquement aux dispositions de la Politique en matière de genre.

Plan d'action de la BAD : Le jugement du panel était basé sur les documents à l'entrée et il est différent pour ce qui est des pratiques d'exécution où les questions de genre ont été prises en compte dans le CDAP, la politique de recrutement, et les modalités d'indemnisation. Pour le BIP, la BIU (UETCL) a essayé de s'assurer que les solutions d'indemnisation pour les ménages ne sont pas discriminatoires envers les personnes vulnérables, en particulier les femmes. Les supervisions ont, jusqu'à présent, mis au défi les entrepreneurs de garantir des chances d'embauche égales pour tout le monde et l'ONG témoin et BEL vérifient le respect de cette exigence.

Suivi par le MII : L'Équipe de suivi du MII apprécie les efforts que les différentes autorités font pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de discrimination contre les personnes vulnérables et les femmes en matière d'indemnisation. L'Équipe voudrait se référer au sujet abordé avec plus de détails au point 1 du présent rapport, à savoir le cas de cette veuve qui n'avait pas de dossier pour l'indemnisation et dont, néanmoins, le dossier a été récupéré au cours de la mission de l'Équipe de suivi du MII. On espère que la récupération de ce celui-ci et, en définitive, l'offre d'indemnisation, n'étaient pas un résultat de la visite du MII, mais, plutôt, un processus normal en dépit du retard qu'il a connu. Malgré les efforts faits par l'entrepreneur pour assurer l'égalité d'accès à l'emploi, l'Équipe du MII, au cours de sa visite sur le site, a remarqué qu'il n'y avait pratiquement pas de femmes. *L'Équipe de suivi du MII voudrait répéter qu'il est important pour la Banque, comme promis dans le Plan d'action, de suivre les choses de près et veiller à ce que les bonnes intentions de sa politique en matière de genre soient transformées en actions et résultats au cours de l'exécution du BHP et du BIP et au-delà.*

8. Effets négatifs de la construction/l'explosion des rochers en cours sur le site du Barrage de Bujagali

Suivi par le MII : Au cours d'une rencontre avec les gens dans le village de Malindi, près du site de construction du Barrage de Bujagali, plusieurs personnes ont exprimé de l'inquiétude au sujet des dommages à leurs maisons du fait des explosions au niveau du site du barrage. Elles ont affirmé que les explosions sur le site du barrage provoquent des fissures dans leurs maisons, et que, quelques fois, des rocs/pierres sont tombés sur leurs maisons et dans leurs cours. Elles ont soutenu que BEL et l'entrepreneur viennent voir les dommages, mais souvent n'acceptent par leurs réclamations parce que leurs maisons sont considérées comme de qualité inférieure.

BEL a informé l'Équipe de suivi du MII qu'elle disposait d'un système mis en place pour faire des inspections et indemniser pour les dommages, et qu'elle a une assurance couvrant de tels dommages. L'indemnisation pour les dommages éligibles sera payée par la compagnie d'assurance après la fin des explosions. Bien que l'Équipe de suivi du MII ne doute point que BEL et l'entrepreneur aient mis en place un système pour indemniser de tels dommages, l'impression qui se dégage c'est que les gens qui sont directement affectés et qui font quotidiennement face au problème avaient une compréhension limitée des procédures d'assurance et d'indemnisation. Il est en conséquence important que BEL et l'entrepreneur accentuent leurs opérations de relations publiques au bénéfice des personnes affectées en vue de leur expliquer leurs procédures, y compris, si possible, la détermination, avec la coopération des gens de la zone, des données de référence sur l'état des maisons avant les explosions.

L'Équipe de suivi du MII recommande que les futures missions de supervision de la Banque suivent cette question, et qu'elles s'intéressent aussi à la pratique de l'évaluation des dommages, y compris ce qui est considéré comme élément de qualité inférieure et non éligible à l'indemnisation.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Équipe de suivi du MII aimerait souligner trois questions importantes qui nécessiteraient l'attention immédiate de la Direction de la Banque, surtout au travers de sa supervision, pour faire en sorte que des mesures idoines soient prises par les parties prenantes appropriées en Ouganda en vue d'atténuer le préjudice causé aux personnes affectées par le projet et, ensuite, pour s'assurer que les projets de Bujagali deviennent conformes aux politiques et procédures du Groupe de la Banque.

Ces trois questions sont les suivantes :

- 1** *Concernant la réinstallation et l'indemnisation : S'assurer que le processus consistant à restaurer de manière appropriée les moyens de subsistance des personnes réinstallées involontairement et à résoudre les questions d'indemnisation en suspens en rapport avec les terres expropriées se poursuive conformément aux politiques de la Banque.*
- 2** *Concernant les questions culturelles et spirituelles : S'assurer que le processus de consultation soit poursuivi en vue d'atténuer les effets négatifs de la tension culturelle/religieuse qui résultera de l'inondation des Chutes de Bujagali, y compris la possibilité de mettre en place un comité chargé d'accélérer la procédure pour s'occuper de cette question. .*
- 3** *Concernant les mesures d'atténuation en rapport avec l'effet compensatoire de Kalagala et les réserves forestières : S'assurer que le Plan de gestion durable (SMP) est examiné par la Banque comme indiqué dans le Plan d'action et qu'il est mis en œuvre comme projeté.*

L'Équipe de suivi du MII effectuera une deuxième mission de suivi en Ouganda au cours de l'année 2010. Entre temps, elle encourage fortement la Direction et les services de la Banque à veiller à ce que les actions mentionnées ci-haut, comme cela est aussi recommandé dans le Plan d'action de la Direction, bénéficient de l'attention particulière qu'elles méritent à l'effet d'améliorer la situation des personnes et des collectivités affectées par les projets.

Enfin, en dépit des questions encore en suspens décrites dans le présent projet, l'Équipe de suivi aimerait exprimer son respect et son appréciation de l'engagement dont ont fait montre les autorités gouvernementales, ainsi que le personnel de la Banque pour mener à bien le projet et créer un modèle pour les futurs projets dans la région.

LISTE DES PERSONNES ET INSTITUTIONS RENCONTRÉES

- M. Frank Muramuzi, Directeur, Association nationale des environnementalistes professionnels (NAPE) et d'autres Requéants
- M. Darius Kabona, Directeur, Cultural Heritage Resorts of Uganda, Ltd.
- Oweyegha-Afunaduula, Makerere University
- Deo Lubega, Save Bujagali Crusade
- Robert Kugonza, African Rivers Network
- Rushere Aggrey, Abantu for Development Uganda
- David Ssemwogerere, Agency for Environment and Wetlands (AEW)
- Chris Bakuneeta, Regeneraion Uganda
- Ing. Bangi Livingstone, Energy Plus Ltd.
- John Kaganga, Kikandwa Environment Association (KEA)
- Panthius Karekona, Uganda Media Trust for Environment
- Robert Tumwesigye Baganda, PROBICO
- Isaac Kabongo, NAPE
- Dorothy Nanyonga, East African Commities organization for Management of lake Victoria Resources (ECOVIC)
- Noreen Nampewo, NAPE
- Betty Obbo, NAPE
- Muyambi Ellady, Uganda Network on Toxic Malaria Control (UNETMAC)
[Réseau ougandais de lutte antipaludique sans produits toxiques]
- Patty Kluymans, NAPE
- Jennifer Amejja, NAPE

- M. Oode Obella, Commissioner Lead Aid Liaison, Ministère des Finances (MoF)

- M. Paul Mubiru, Ing., Directeur, Energy and Mineral Department, Ministère de l'Énergie et de l'Exploitation minière (MEMD)
- M. Henry Bidasala, Ing., Ingénieur principal, MEMD)
- M. Moses Murengezi, Coordonnateur Activités ESWG, MEMD
- M. Jommy Omona, Hydropower Development Unit (HPDU), MEMD
- M. Moses Orim, HPDU, MEMD
- M. Eriasi Kiyumba, Directeur général, Uganda Electricity Transmission Company Ltd. (UETCL)
- M. John Othieno, Environnementaliste supérieur, UETCL
- M. Johnson Kweisigabo, Conseiller juridique, Electricity Regulation Authority (ERA)
- M. Norbert Semitala, Économiste supérieur, ERA
- M. Thomas Rukondo, Agence nationale de foresterie (NFA)
- M. Isaac Mubiru, NFA
- M. Francis Ogwal, Environnementaliste principal, Agence nationale de gestion environnementale (NEMA)

- M. Bill Groth, Directeur de travaux résident, Bujagali Energy Ltd. (BEL)
- Mme Josephine Nansubuga, Chef d'équipe, Département social, BEL
- M. Zakalia Lubega, Chef d'équipe, Liaison communautaire, BEL
- Dr. Emmy Deraho, Chef d'équipe, Environnement, BEL
- M. John Berry, Chef, ligne de transport d'énergie, BEL

- M. Alex B. Muhweezi, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

- Mme Kundhavi Kadiresan, Country Manager, Mission résidente de la Banque mondiale (BM), Ouganda
- M. Martin Foder, Spécialiste supérieur, Environnement, Mission résidente de la BM, Ouganda
- Mme Maria Cruz, Spécialiste sociale, Mission résidente de la BM, Ouganda
- M. Steven K.M. Shalita, Spécialiste supérieur, Communication, Mission résidente de la BM, Ouganda

- M. Benedict S. Kanu, Chargé des opérations pays/Représentant résident p.i., Bureau national de l'Ouganda de la Banque africaine de développement, Ouganda (UGFO)
- M. Daniel Mugume Rutabingwa, chargé des investissements, UGFO